

Service écologique
KUJE

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés tel qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a pris les décisions suivantes :

| Objet : | Exploitant et lieu d'exploitation : | No. dossier/Date autorisation |
|---|---|---|
| Exploitation d'une grue auxiliaire sur camion Marque Palfinger, type PK34002-SH, n° de construction 100506756 | S.à.r.l. Serge Bressaglia 2, Zone op Zaemer L-4959 Bascharage | 3A/2019/3985/165 autorisé le 11 février 2020 Réf. interne : 2020/02/03 |
| Exploitation d'un élévateur à fourches Hyster, type S1.2 | S.à.r.l. Pains & Tradition 5, rue Bommel L-4940 Hautcharage | 3A/2019/4208/166 autorisé le 6 février 2020 Réf. interne : 2020/01/11 |

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 19 février) à partir du 20 février 2020 au 30 mars 2020 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.


Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 14 février 2020

Dossier traité par:

Jeff Künsch
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

Le Bourgmestre,



Michel WOLTER



Le Secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL